

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

Activité	Mise en œuvre de la stratégie de croissance verte et du système d'échange de permis d'émission
Pays	République de Corée
Secteur(s) concerné(s)	Tous
Période	2009-2050

Résumé

En 2008, la Corée a fait d'une « croissance verte et sobre et carbone » le fil conducteur de sa stratégie de développement à moyen et long termes (2009-2050) et fixé un objectif de réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au scénario de maintien du statu quo d'ici 2020. Pour mettre en œuvre cette vision, le pays a adopté en 2009 la stratégie nationale de croissance verte et le plan quinquennal pour 2009-2013. L'un des principaux instruments retenus pour atteindre les objectifs fixés est le système national d'échange de permis d'émission (ETS), qui devrait être opérationnel à partir de janvier 2015.

L'élaboration de l'ETS et la mise en œuvre de la stratégie de croissance verte ont d'ores et déjà eu un impact notable sur le secteur industriel, mais aussi sur le grand public en général. Des investissements conséquents dans les technologies vertes et des changements d'attitude vis-à-vis des problématiques liées aux changements climatiques ont ainsi pu être constatés.

Des parties prenantes diverses sont impliquées dans l'ETS, dont plusieurs ministères et acteurs du secteur privé. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer complètement le succès de cette stratégie et du nouveau système d'échange, l'engagement politique constant de la Présidence (ce malgré un changement de dirigeant) ainsi que les travaux de coordination soutenus entre les différentes parties prenantes sont de bon augure pour la réussite de ces initiatives.



Zone industrielle pétrochimique, ville d'Ulsan, République de Corée

© <http://blog.naver.com/jsj630126?Redirect=Log&logNo=80164721616>

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

Contexte

La croissance économique soutenue et l'urbanisation rapide enregistrées entre 1990 et 2005 ont fait de la République de Corée le pays de l'OCDE qui affiche le plus fort taux d'accroissement des émissions de GES (Bloomberg New Energy Finance, 2013) et le septième plus gros émetteur de GES au monde en 2010 (AIE, 2012). Cette année-là, 85 % des émissions totales provenaient des sources d'énergie fossile et 97 % des besoins énergétiques totaux étaient couverts par les importations, rendant l'économie coréenne extrêmement sensible aux fluctuations des prix de l'énergie (ministère de la Stratégie et des Finances, 2014). L'utilisation intense des énergies fossiles a également eu un impact négatif sur l'environnement et sur la qualité de vie. Face à cette situation, le gouvernement coréen a décidé de prendre les mesures nécessaires pour mettre le pays sur la voie d'un développement « à faibles émissions de carbone et efficace du point de vue énergétique ».

Le 15 août 2008, lors d'un discours marquant le 60^e anniversaire de la naissance de la République de Corée, le nouveau président coréen Lee Myung-Bak annonce que la stratégie de « croissance verte à faibles émissions de carbone » constitue désormais le fil conducteur du développement national pour les 60 années à venir. Cette vision sert trois objectifs spécifiques : (1) créer une société ne dépendant plus des combustibles fossiles et faiblement émettrice de carbone ; (2) faire des industries vertes de nouveaux moteurs de la croissance ; (3) faire de la République de Corée un modèle de croissance verte à l'échelle internationale. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie comprend des directives politiques ainsi que des plans d'action spécifiques destinés aux différentes entreprises. Il s'agit d'un plan intégré, élaboré dans le cadre d'un processus collaboratif impliquant de nombreux organismes publics, le secteur industriel, des universitaires ainsi que la société civile. Ce plan stratégique repose sur une planification à moyen et long termes sur la période 2009-2050, ponctuée de plans quinquennaux pour une croissance verte, dont le premier concerne la période 2009-2013. Ce plan quinquennal témoigne d'un engagement politique fort et sert à aiguiller les actions du gouvernement, avec des fonds réservés et des tâches détaillées assignées aux ministères compétents et aux collectivités locales. Le plan quinquennal fait notamment de la mise en place d'un ETS l'une des mesures phares pour atteindre l'objectif de développement de nouveaux moteurs de croissance. Présentée en décembre 2009, la loi-cadre sur la croissance verte à faibles émissions de carbone (LCCG), qui énonce l'objectif de réduction de 30 % des émissions de GES par rapport au scénario de maintien du statu quo, a été adoptée et est entrée en vigueur en avril 2010.

Activités

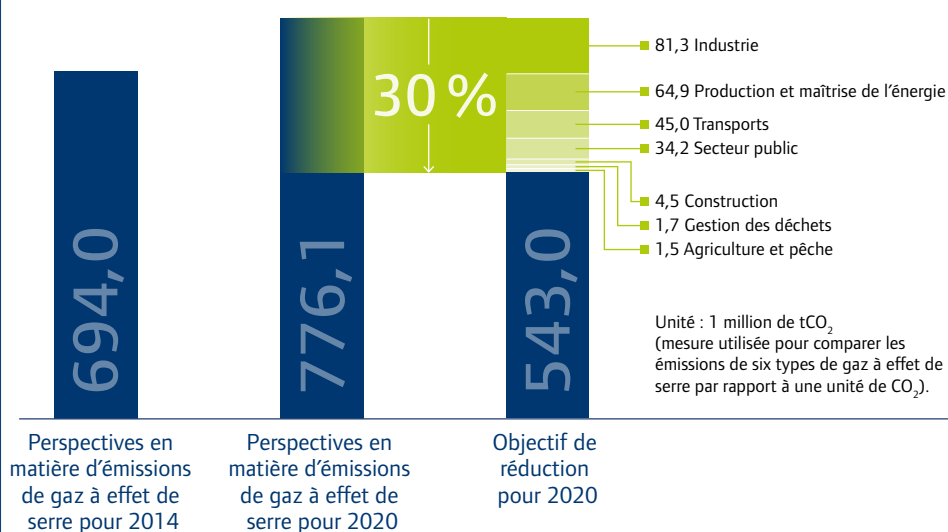
- » **Création du Comité présidentiel pour la croissance verte** : ce comité a été mis en place en février 2009 pour faciliter la réalisation de l'objectif de croissance verte.
- » **Mise en place du système de gestion des objectifs (SGO)** : précurseur du système ETS d'échange de permis, le SGO a été créé en 2011. Le seuil au-delà duquel une entreprise est considérée comme un émetteur majeur, qui était de 20 000 t_{éq}CO₂ par an en 2012, a été ramené à 15 000 t_{éq}CO₂ par an en janvier 2014. En 2012, les entreprises disposant d'installations multiples relevaient également de ce système si leurs émissions dépassaient 87,5 t_{éq}CO₂ par an. Ce seuil a aussi été ramené à 50 t_{éq}CO₂ par an à partir de janvier 2014. En juin 2013, les plafonds d'émissions du SGO ont été fixés pour 642 émetteurs majeurs et des objectifs individuels ont été définis sur la base de la moyenne des émissions des trois années précédentes.
- » **Élaboration du cadre juridique de l'ETS** : le processus formel d'adoption de la loi portant création de l'ETS a débuté en 2010 avec la présentation du projet de loi par le Comité présidentiel pour la croissance verte. Un projet de loi révisé a été présenté à l'Assemblée nationale en avril 2011. Le Comité spécial sur les changements climatiques et la Commission des affaires législatives et juridiques de l'Assemblée nationale l'ont approuvé, respectivement en avril et mai 2012.

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

- » **Formulation d'un plan directeur** : afin de mettre en œuvre l'ETS à la date prévue de janvier 2015, le ministère de la Stratégie et des Finances a dévoilé le plan directeur de l'ETS en janvier 2014. Ce plan, qui constitue la base juridique du fonctionnement de l'ETS, couvre une période de 10 ans (2015-2024) et sera mis à jour tous les cinq ans.
- » **Élaboration d'un plan national d'attribution** : en cours d'élaboration par le groupe de travail du ministère de l'Environnement, ce plan devrait être dévoilé en juin 2014. Le plan directeur prévoit la mise en place de l'ETS en plusieurs phases. Les deux premières phases sont d'une durée de trois ans chacune, suivies de phases de cinq ans. Lors de la première phase (2015-2017), la totalité des permis d'émission seront attribués gratuitement. Au cours de la deuxième phase (2018-2020), la proportion de permis d'émission attribués gratuitement pourra aller jusqu'à 97 %. Les deux premières phases sont considérées comme des phases d'expérimentation et doivent permettre d'ajuster les attributions et de préciser le cadre et les infrastructures de mesure, de notification et de vérification (MRV) ainsi que les dispositions institutionnelles et juridiques. Pour la 3^e phase (2021-2025), jusqu'à 90 % des permis seront attribués gratuitement. Ce sont donc au moins 3 % (au cours de la 2^e phase) puis 5 % (au cours de la 3^e phase) des permis qui seront mis aux enchères. Le pourcentage exact de permis attribués gratuitement lors de la troisième phase sera déterminé en fonction du déroulement des deux phases précédentes. Les entreprises dans les secteurs à forte intensité énergétique et celles relevant de secteurs exposés à la concurrence bénéficieront de permis gratuits. Ces secteurs sont définis par (1) une augmentation des coûts de production de plus de 5 % et une augmentation de l'intensité des échanges de plus de 10 % ; (2) une hausse des coûts de production de plus de 30 % ; ou (3) une augmentation de l'intensité des échanges de plus de 30 %. Bien que plusieurs ministères soient concernés par l'élaboration et la mise en œuvre de l'ETS, le ministère de l'Environnement est responsable du fonctionnement de l'ETS et – à ce titre – du plan d'attribution des permis et du système MRV.

Détails de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020



Source: The Ministry of Environment.

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

- » **Élaboration d'un cadre pour le système MRV** : au cours de la phase initiale, le cadre de MRV de l'ETS sera fondé sur l'expérience du SGO. Une fois que les permis auront été attribués aux entreprises, les performances seront mesurées, notifiées et vérifiées par le GHG Inventory & Research Center (Allowance Steering Committee et Emission Certification Committee). En outre, pour faciliter le travail de MRV, les entreprises doivent fournir des inventaires annuels d'émissions. Pour rendre les échanges plus transparents, le ministère de l'Environnement met actuellement en place un registre de comptabilisation des permis échangeables ainsi qu'une plateforme d'échanges.
- » **Sélection des participants** : la participation au système d'échange est obligatoire pour les entreprises dépassant les plafonds et facultative pour les autres. Les installations uniques émettant plus de 25 000 t_{éq}CO₂ par an et les entreprises émettant plus de 125 000 t_{éq}CO₂ par an ont l'obligation légale de participer au système d'échange. Comme pour le SGO, les objectifs de chaque entreprise participante seront fixés sur la base de la moyenne des émissions des trois années précédentes. Les entreprises participantes au système d'échange seront exclues du SGO. Des réductions anticipées d'émissions (avant la mise en place du système d'échange) sont encouragées puisqu'elles peuvent bénéficier d'un permis supplémentaire pouvant aller jusqu'à 3 % des émissions totales pendant la phase I seulement. Une partie des réductions d'émission réalisées par les installations non conformes peut être utilisée par chaque installation pour améliorer l'efficacité de l'ETS. Des liens avec le(s) marché(s) international(aux) du carbone, formalisés par des accords internationaux, seront introduits progressivement à partir de la 3^e phase.
- » **Élaboration d'un système de pénalités** : le non-respect des objectifs entraîne une pénalité pouvant aller jusqu'à trois fois le prix moyen par t_{éq}CO₂ avec un plafond de 100 000 KRW par t_{éq}CO₂.
- » **Mise en place de mesures incitatives et de dispositifs de protection** : compte tenu de l'importance accordée au développement et à la promotion des technologies vertes dans la stratégie nationale de croissance verte, des mesures d'incitation financière, comprenant des crédits d'impôt, sont en cours de formulation afin d'encourager le développement des technologies vertes en vue d'atteindre les objectifs de réduction des émissions. Enfin, pour aider les entreprises susceptibles de pâtir de l'avantage compétitif, des mécanismes de soutien sont en cours d'élaboration. Le gouvernement pourrait également décider d'augmenter le stock de permis disponibles pour contrer une hausse trop importante des prix en mettant aux enchères de manière anticipée jusqu'à 25 % des permis de réserve. En effet, une réserve de permis a été constituée pour lutter contre l'inflation des prix des permis ainsi que pour les nouveaux entrants dans le système. Enfin, le ministère de l'Environnement envisage d'apporter un appui financier aux secteurs vulnérables.

Institutions impliquées

Comité présidentiel pour la croissance verte, ministère de l'Environnement, ministère de l'Industrie, de l'Énergie et du Commerce extérieur, ministère de la Stratégie et des Finances, Commission des affaires législatives et juridiques de l'Assemblée nationale, GHG Inventory & Research Center of Korea (GIR), Korea Environment Institute (KEI), collectivités locales, Institut mondial de la croissance verte (GGGI), Korea Energy Management Corporation (KEMPCO), Korea Environment Corporation (KECO), Korea Forest Promotion Institute (KOFPI), Korea Transportation Safety Authority (TS), Chambre de commerce et d'industrie de la République de Corée (KCCI), Korea Exchange Inc. (sélectionné pour gérer les échanges de permis d'émissions).

Partenaires

SCEQE (système d'échange de l'UE), CPRS (système d'échange de l'Australie), International Emission Trading Association (IETA).

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

Financement

Les ressources financières pour l'élaboration de la stratégie de croissance verte et du système d'échange de permis d'émission ont été fournies majoritairement par le gouvernement. Ce dernier a utilisé les dépenses publiques pour mobiliser des capitaux privés. Par exemple, des tarifs de rachat préférentiels des énergies renouvelables ont servi à renforcer les capacités du secteur privé pour donner lieu ensuite à des obligations en matière de production. Actuellement, le gouvernement a mobilisé 2 milliards de dollars US pour promouvoir les mesures d'efficacité énergétique. Le plan quinquennal 2009-2013 prévoyait également un système de crédits à garantie publique en faveur des technologies vertes et des secteurs industriels « verts » avec l'objectif de mobiliser 2 milliards de dollars US en 2009 et 5,6 milliards de dollars US en 2013. Globalement, la République de Corée consacre chaque année environ 2 % de son PIB aux mesures prises en faveur de la croissance verte.

La République de Corée met également en place un fonds pour une croissance verte à faible émission de carbone. L'objectif de ce fonds est de soutenir la recherche et le développement dans le domaine des énergies renouvelables, la mise en place et le fonctionnement du système d'échange des émissions et les installations de réduction des émissions. Le fonds sera alimenté par le produit de la vente aux enchères des permis, des échanges de permis, des commissions sur les échanges et de la gestion des avoirs ainsi collectés.

Impact des activités

- » **Évolution des perceptions et des comportements** : le grand public, qui était jusque-là indifférent aux questions liées aux changements climatiques, s'y montre plus sensible. Ce changement est à mettre au crédit des efforts entrepris par le gouvernement et les ONG.
- » **Le gouvernement et le secteur privé reconnaissent de plus en plus l'importance des technologies de réduction des émissions de GES** : les investissements du gouvernement en faveur de la recherche et du développement dans le domaine des technologies vertes ont augmenté de 40 % entre 2009 et 2012. Pour l'année 2012 seulement, plus de 2,6 milliards de dollars US ont été investis, dont 75 % concernaient 27 technologies vertes de base. L'investissement du secteur privé en faveur des technologies vertes a pour sa part augmenté de 75 % entre 2008 et 2010. En tout, entre 2008, date de lancement de la stratégie de croissance verte, et 2013, plus de 33 milliards de dollars US ont été mobilisés par le secteur privé en faveur de technologies innovantes.
- » **Initiatives des collectivités locales** : pour les villes et les communautés urbaines, avoir une image « verte » est devenu un facteur déterminant de compétitivité et d'attractivité. De nombreuses collectivités locales ont mis en place des mesures de réduction des GES dans différents secteurs, tels que la construction « verte », le transport « vert », la planification urbaine écologique, etc. Ces mesures résultent d'efforts concertés avec le gouvernement et le secteur privé.
- » **Création d'emplois** : le plan quinquennal prévoit que la mise en œuvre de la stratégie de croissance verte devrait aboutir à la création de 1,56 à 1,81 millions d'emplois. Le plan directeur prévoit également que le SGO et l'ETS créeront jusqu'à 9 600 emplois.

Bonnes pratiques identifiées

- » La République de Corée est le premier pays d'Asie à adopter des lois pour modifier son architecture politique et juridique globale en faveur d'un développement à faibles émissions et à mettre en place un système d'échange de permis d'émission applicable à tous les secteurs de l'économie et juridiquement contraignant. En faisant de la « croissance verte et sobre en carbone » le principe directeur de son développement, la République de Corée a démontré un engagement et un leadership forts au plus haut niveau politique.

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

- » L'élaboration centralisée de la stratégie par le Comité présidentiel pour la croissance verte puis, une fois cet organisme dissous, la répartition des tâches et des responsabilités entre les différents ministères et administrations constituent une approche innovante pour assurer une meilleure coordination entre les principaux ministères concernés. Cette approche est également illustrée par la répartition des responsabilités entre les différents ministères et parties prenantes s'agissant de la mise en place du système d'échange de permis d'émission.
- » Suite à l'adoption de la loi portant création du système d'échange, le ministère de la Stratégie et des finances a élaboré le plan directeur, tandis que le ministère de l'Environnement élabore actuellement le plan d'allocation. L'approche coréenne peut servir de modèle utile pour d'autres pays souhaitant mettre en place une stratégie ou un système équivalents.
- » Les efforts de la République de Corée vont au-delà des seules problématiques nationales, en incluant des initiatives de plaidoyer pour inscrire la croissance verte à l'ordre du jour mondial grâce au soutien et à la coopération internationaux. L'Institut mondial de la croissance verte (GGGI) a été mis en place pour soutenir les politiques de croissance verte des pays en développement. Le GGGI a également renforcé la coopération avec l'OCDE grâce à des travaux conjoints de recherche et une communication permanente. Pour élaborer le système d'échange de permis d'émission, la République de Corée a également travaillé en étroite collaboration avec des pays de l'UE et de l'OCDE ayant mis en place des systèmes similaires.
- » Le retour aux plans quinquennaux de développement appuyant la stratégie de croissance verte démontre l'existence d'une vision à long terme associée à des politiques à court et moyen termes, assorties d'objectifs et de mesures clairement définis. Il en va de même pour l'approche en plusieurs étapes adoptée pour l'attribution des permis d'émission dans le cadre du système d'échange. Le fait que le plan quinquennal 2009-2013 soit le fruit d'un processus consultatif entre les parties prenantes et que le groupe de travail sur l'ETS ait impliqué les industriels coréens ainsi que des experts internationaux dans les travaux sur le système d'échange est un bon exemple de la façon dont on peut bénéficier de l'apprentissage par les pairs tout en tenant compte des préoccupations des différentes parties prenantes. Le deuxième plan quinquennal est en cours d'élaboration.
- » L'objectif phare de la stratégie coréenne est la réduction de 30% des émissions de GES par rapport au scénario de maintien du statu quo d'ici 2020, en faveur duquel le gouvernement a démontré un fort engagement politique. De même, la mise en œuvre échelonnée et la flexibilité dont fait preuve le gouvernement pour orienter le système d'échange, associées à un processus MRV dérivé du mécanisme préparatoire du SGO, illustrent le caractère dynamique de la stratégie coréenne et permettent à cette dernière d'être non seulement ajustée et améliorée en permanence grâce à des analyses plus approfondies, mais aussi de gagner en transparence.

Facteurs de réussite

- » Un engagement et un leadership politiques forts au niveau présidentiel, renforcés par des réformes législatives et institutionnelles.
- » Une attention particulière accordée aux infrastructures et aux capacités, avec des orientations claires, notamment par le biais des dépenses publiques.
- » Un environnement politique et réglementaire adéquat reposant sur des bases juridiques solides, notamment grâce à l'adoption de la loi portant création du système d'échange.
- » L'intégration dans les priorités nationales de développement, s'agissant notamment de la sécurité énergétique et des engagements existants en faveur des technologies vertes et des secteurs de l'industrie « verte ».

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

- » La mise en œuvre d'une phase pilote ambitieuse (le SGO), riche en enseignements, a permis de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes.
- » Une collaboration permanente entre les secteurs public et privé, qui se traduit par une coordination et des consultations systématiques au niveau national entre les industriels, les fonctionnaires et les experts.

Principaux obstacles/difficultés

En matière de capacités

Quels ont été les principaux obstacles/difficultés rencontrés pour obtenir ces résultats ? Comment ont-ils été surmontés ?

En raison du niveau déjà élevé d'efficacité énergétique, les objectifs de réduction des émissions sont, pour certains, peu ambitieux. De plus, le nombre de compensations intérieures est également faible. Cette question a été résolue principalement au travers des organismes du secteur. Néanmoins, le gouvernement a maintenu son objectif initial de réduction ainsi que le calendrier prévu de mise en place du système d'échange. Actuellement, un système compensatoire pour le secteur forestier est en cours d'élaboration. À partir de la 3^e phase, des compensations internationales pourront être utilisées à hauteur de 50% au maximum.

Le manque d'expertise et de main d'œuvre qualifiée pour faire fonctionner et superviser le système d'échange, et ce malgré l'expérience du SGO, a suscité une certaine inquiétude.

Le plan directeur comprend un plan détaillé pour la formation d'experts et de personnels qualifiés dans les domaines des finances, des échanges, de l'assurance, de la certification, de l'administration, de la réglementation et de la consultation. À l'horizon 2030, 9 600 professionnels qualifiés devraient avoir été recrutés.

En matière financière

De nombreuses incertitudes concernant le système d'échange demeurent, avec des implications sur le plan financier. Par exemple, aucune estimation claire du coût de la réduction des émissions n'est disponible. En particulier, ni le coût des mesures de soutien en faveur des secteurs négativement affectés, ni les moyens de le financer, n'ont été estimés de manière précise.

Les 1^{re} et 2^e phases du système d'échange font figure de galop d'essai. Un plan plus spécifique sera élaboré pour la 3^e phase. En outre, les instruments actuels de soutien aux organismes de conformité seront complétés par d'autres instruments, en faveur notamment des entités vulnérables (foyers, petites et moyennes entreprises, entreprises particulièrement sensibles aux prix de l'énergie) et des installations à haut rendement énergétique, etc.

En matière d'information

Les projections selon le scénario de maintien du statu quo sont susceptibles d'être révisées, avec des implications directes sur les plafonds d'émission du système d'échange. L'adoption d'une définition adéquate pour le scénario de maintien du statu quo et d'une méthodologie claire constitue un obstacle majeur.

Alors que la conception du système permet la révision du plan et donc des objectifs, la République de Corée maintient pour le moment son engagement politique en faveur des objectifs initiaux et sa volonté de les atteindre grâce à un soutien financier public concret et en stimulant les investissements du secteur privé.

En matière institutionnelle

La coordination au niveau des différents plans et politiques élaborés par les ministères impliqués est pour le moment problématique, que ce soit pour la stratégie nationale de croissance verte ou pour le système d'échange. Par exemple, le 6^e plan de base pour le secteur de l'électricité a ses propres objectifs.

La loi-cadre sur la croissance verte à faibles émissions de carbone fournit des orientations pour procéder aux ajustements des autres politiques et mesures devant être alignées sur ce texte. Le Comité présidentiel pour la croissance verte et le ministère de la Stratégie et des Finances joueront un rôle majeur pour résoudre ce problème.

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

Le secteur industriel coréen a fait part de ses réserves s'agissant de la mise en œuvre du système d'échange. En juin 2013, la Chambre de commerce et d'industrie de la République de Corée a demandé au gouvernement de retarder le lancement de l'ETS.

Le processus prend en compte à la fois les intérêts des parties prenantes et les engagements nationaux. Ainsi, après consultations, il a été décidé d'attribuer gratuitement 100% des permis au cours de la première phase (contre 95% selon le plan initial). Des consultations et un dialogue permanents doivent permettre d'aboutir à des décisions pouvant être effectivement mises en œuvre. La décision de faire des deux premières phases un galop d'essai a permis de faire en sorte que le système d'échange soit accepté par le secteur privé et de préparer ce dernier à la suppression progressive des attributions gratuites de permis¹.

Enseignements tirés

- » **Définir les objectifs à long terme** : en les mentionnant clairement dès le début du processus et en les associant à une ferme volonté politique. Le gouvernement a fourni un cadre qui s'est révélé utile pour résoudre les difficultés et prendre des décisions cohérentes dans les différents domaines stratégiques. Dans cette optique, le gouvernement a un rôle important à jouer, non seulement en créant un cadre politique et réglementaire exhaustif mais aussi en mettant en place simultanément une infrastructure institutionnelle adaptée et des dispositions en matière de finances publiques.
- » **Le fervent engagement des parties prenantes permet de concilier les différentes priorités** : il est important d'établir un lien entre les pressions au niveau international et les besoins stratégiques du pays afin de traduire les changements requis en réelles opportunités économiques. À cette fin, il est déterminant de bien comprendre et de trouver un juste équilibre entre les mesures destinées à encourager les changements et celles destinées à limiter les impacts négatifs de ces changements.

Comment reproduire ces pratiques

- » **Une forte volonté politique et un soutien du public** : pour cela, il convient de consulter de manière appropriée les parties prenantes lors des phases de court et moyen termes des initiatives portant sur l'ensemble de l'économie. Plus le recoupement avec les priorités stratégiques existantes du pays est important, plus il est aisé de mobiliser l'engagement politique.
- » **Mandat juridique** : une bonne assise juridique favorise l'intégration des innovations dans le processus de développement national.
- » **Apprentissage par l'expérimentation** : l'aspect le plus important et le plus utile de l'élaboration du système d'échange a été de prévoir une phase expérimentale (avec le SGO), sans le volet « échange », avant de mettre en place l'intégralité du système d'échange. L'apprentissage a été déterminant pour renforcer la confiance, les capacités et le dialogue entre le régulateur et les agents de mise en œuvre.

Contacts/renseignements

- » M. Lee Hyungsup, directeur adjoint, ETS Task Force, ministère de l'Environnement, République de Corée, lee.hyungsup@gmail.com

Autres ressources clés

- » Korea Environment Policy Bulletin (2013), Greenhouse Gas Energy Target Management Scheme, disponible (en anglais uniquement) sur : http://eng.me.go.kr/eng/web/document_archive/boardProxy.do?pagerOffset=0&maxPageItems=10&maxIndexPages=10&searchKey=&searchValue=&menuId=58&orgCd=&condition.hideCate=Y&boardId=74&boardMasterId=535&boardCategoryId=1&decorator=
- » IETA (non daté), Industry to Industry Dialogue on Emissions Trading and Market Readiness, B-PMR Mission Korea, IETA, disponible (en anglais uniquement) sur : www.ieta.org/assets/BPMR/South-Korea/korea%20bpmr_summary_en.pdf

¹ Note : la question de l'efficacité de l'attribution gratuite de permis continue de faire débat. Ses détracteurs estiment qu'elle revient à récompenser les pollueurs alors que pour ses partisans, elle permet de faire participer les pollueurs à de nouveaux mécanismes de réduction des émissions basés sur le marché et de renforcer ainsi l'impact de cette réduction à long terme.

République de Corée

Stratégie nationale coréenne de croissance verte

Site(s) Internet

- » PCCG : www.greengrowth.go.kr (en coréen uniquement)
- » GIR : www.gir.go.kr (en coréen et en anglais uniquement)
- » CCGI : www.gggi.org/ (en anglais uniquement)
- » Ministère de la Stratégie et des Finances : www.mosf.go.kr (en coréen et en anglais uniquement)
- » Ministère de l'Environnement : www.moe.go.kr (en coréen et en anglais uniquement)

Auteur(s)

Manish Kumar Shrivastava (TERI), Neha Pahuja (TERI) et Patana Surawatanapongs (South Pole Carbon)

Édition : Nicholas Harrison (Ecofys)

Équipe éditoriale : Frauke Röser, Thomas Day, Daniel Lafond, Niklas Höhne et Katja Eisbrenner (Ecofys)

Coordination : Ecofys (www.ecofys.com) et The Energy and Resources Institute (TERI)

Contributeur(s)

- » Dr. Noh, Dong-Woon, directeur, Climate Change Research Division, Korea Energy Economics Institute, Uiwang-si, Gyeonggi-do, République de Corée
- » Kim, Joo-Jin, avocat, Environment, Energy, Mergers & Acquisitions, Kim & Chang, Séoul, République de Corée
- » Choi, Soomi, directeur adjoint, Environmental Policy Division, Environment and Parks Bureau, Ulsan Metropolitan City, République de Corée

Références

- » PCCG (Comité présidentiel pour la croissance verte), 2009, Road to Our Future: Green Growth – National Strategy and Five Year Plan, PCCG, République de Corée, disponible (en anglais uniquement) sur : www.greengrowth.go.kr/wp-content/themes/newspro2891/images/files/down02.zip
- » Jones, R. S. et B. Yoo, 2011, Korea's Green Growth Strategy: Mitigating Climate Change and Developing New Growth Engines, document de travail n°798 du département des Affaires économiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques, publication de l'OCDE, disponible (en anglais uniquement) sur : <http://dx.doi.org/10.1787/5kmbhk4gh1ns-en>.
- » Bloomberg New Energy Finance, mai 2013, South Korea's Emissions Trading Scheme: White Paper, disponible (en anglais uniquement) sur : www.bnef.com/InsightDownload/7608/pdf/.
- » IETA/EDF, 2013, South Korea-The World's Carbon Markets: A Case Study Guide to Emissions Trading, disponible (en anglais uniquement) sur : www.ieta.org/assets/Reports/EmissionsTradingAroundTheWorld/edf_ieta_korea_case_study_september_2013.pdf.
- » MOSF (ministère de la Stratégie et des Finances), jan. 2014, Master Plan for Emission Trading Scheme, MOSF, République de Corée, disponible (en coréen et en anglais uniquement) sur : www.kpia.or.kr/kpia_board/include/attach/uploads/download.php?code=68&list_no=15824&no=1.



Empowered lives.
Resilient nations.



Australian Government

giz

On behalf of:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation,
Building and Nuclear Safety

of the Federal Republic of Germany